

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 19 novembre 2020 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt, le 19 novembre à 20 H 00,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Damvillers, après convocation légale, en date du 12 novembre 2020 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER. Toutes les communes sont représentées, sauf Dombras, Etraye, Muzeray, Vittarville, Waville.

**Conseillers présents :**

- |                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne   | ➤ HUMBERT Noël          |
| ➤ BABIN Bernard      | ➤ JACQUE Philippe       |
| ➤ BALLIEU Gilberte   | ➤ JEANJEAN Yannick      |
| ➤ BARTHE Claude      | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BERTIN Célia       | ➤ JOZAN Michel          |
| ➤ BIRCKEL Nicolas    | ➤ LE FRANCOIS Bertrand  |
| ➤ BRELLE François    | ➤ MACEL Noël            |
| ➤ CAPUT Christophe   | ➤ MICHELS Julien        |
| ➤ CLAUDE Laurence    | ➤ MISSLER Jean-Marie    |
| ➤ COLLIGNON Michel   | ➤ NIVELET Matthieu      |
| ➤ DAUTEL Hervé       | ➤ PERGENT Christian     |
| ➤ DELOUCHE Amélie    | ➤ PERIGNON Alain        |
| ➤ DUCHET Benoît      | ➤ PIERRE Denis          |
| ➤ DUCHET James       | ➤ PIRAN Serge           |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne  | ➤ POSTAL Anne           |
| ➤ FRANTZ Christiane  | ➤ PROT Patrice          |
| ➤ GOBERT Dominique   | ➤ SELLIER Hubert        |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ THIEBAUT Christian    |
| ➤ HAUPTMANN Gérard   | ➤ TRINOLI Massimo       |
| ➤ HENRY Jean Paul    | ➤ ZANON Jean Luc        |

**Conseillers excusés :**

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine      | ➤ LAMBERT Jean        |
| ➤ BERGER Carole        | ➤ LAMBINET Annie      |
| ➤ BERGUET Martine      | ➤ LIGONNET Michel     |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc     | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste  | ➤ MAZET Thierry       |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ SANSON Nicolas      |
| ➤ GEORGES Denis        | ➤ SIMON Alain         |
| ➤ IORI Anita           | ➤ FURINA Ernest       |

**Conseillers absents :**

- |                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ GLORY Cyrille    |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ RICHARD Philippe |

**Participants non élus :**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme CLEMENT Béatrice |
| ➤ Mme BREUIL Florence |                        |

**Pouvoirs :**

- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne
- Mme BERGER Carole donne pouvoir à M. DUCHET James
- M. CARLU Jean Baptiste donne pouvoir à M. TRINOLI Massimo
- Mme FRANCOIS Marie Odile donne pouvoir à M. DUCHET Benoît
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- M. SANSON Nicolas donne pouvoir à M. PIRAN Serge
- M. MAZET Thierry donne pouvoir à M. MISSLER

**Nombre de membres votants : 48/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président demande :

- ⇒ La suppression du point numéro 9
- ⇒ Le rajout du point suivant : vente à l'euro symbolique d'un terrain à l'OPH de la Meuse

**Ordre du jour :**

1. Mise en place d'une Maison France Service à Spincourt à partir du 2 Décembre.
2. Décisions modificatives budget général et budget annexe maison de santé.
3. Signature d'avenants sur les marchés en cours.
4. Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
5. Compte rendu annuel 2019 du SPED.
6. Avance sur cotisation du Pays de Verdun.
7. Fixation des tarifs des centres aérés à compter de septembre 2020.
8. Mise en place des mercredis récréatifs sur tout le territoire intercommunal.
9. Avenant à la convention de participation au fonds de résistance Grand Est.
10. Modification et validation du règlement intérieur des crèches (précisions sur les conditions d'âge...).
11. Signature d'une convention territoire globale de la CAF.
12. Délégation de l'exploitation commerciale des explor games Portes de Verdun.
13. Validation du plan de financement de l'exposition "Our Common Heritage".
14. Validation d'un plan de financement pour un projet de communication numérique (LEADER).
15. Tarifs de la taxe de séjour 2021.
16. Validation du plan de financement du projet d'extension de la maison de santé à Spincourt.
17. Réalisation d'un emprunt pour la maison de santé de Spincourt.
18. Information sur les marchés attribués : relance des lots 1 et 2 du groupe scolaire de Rouvrois.
19. Vente à l'euro symbolique d'un terrain à l'OPH de la Meuse.
20. Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 27 août 2020 est approuvé.

Avant de commencer la réunion le Président tient à rendre hommage à M. Gilbert Thévenin décédé le 6 Novembre.

Il propose la tenue d'une minute de silence en sa mémoire ainsi que pour les victimes des attentats des dernières semaines.

Le Président rappelle que le nouveau confinement ralentit le fonctionnement de la CCDS et surtout la tenue de réunions de travail avec les élus et notamment les Commissions.  
Il rappelle la question des transferts des pouvoirs de police et de la compétence PLUi et les démarches à entreprendre.

## 1. MISE EN PLACE D'UNE MAISON FRANCE SERVICE A SPINCOURT A PARTIR DU 2 DECEMBRE

AFFAIRE N° 2020-11-19-01

Le président laisse la parole à Mme ANTOINE pour exposer le dossier à l'assemblée :

### France Services

Avril 2019 : Annonce par le Président de la République, à l'issue du Grand débat national, de la mise en place du réseau France Services permettant dans chaque canton de France d'accompagner les citoyens dans l'ensemble des démarches administratives de leur quotidien.

Actuellement il existe 1340 Maisons de Services au Public (MSAP) en France, 534 France Services ont été labélisées en 2020.

La labélisation repose sur l'acceptation et le strict respect de suivi d'une charte qui vise à garantir la qualité d'accueil, de renseignements et d'informations de l'utilisateur.

### Enjeux :

- Le retour du service public au cœur des territoires, chaque Français doit à terme pouvoir accéder à une France Services en moins de 30 minutes.
- Un service public moderne, qui apporte une réponse à visage humain aux besoins des citoyens (par la présence physique d'au moins deux agents d'accueil formés pour accompagner les usagers dans leurs démarches), tout en exploitant les potentialités du numérique et en formant les personnes éloignées d'Internet.
- Un niveau de qualité garanti, quels que soient le lieu d'implantation et son responsable local (une collectivité, un acteur public ou privé).
- Un lieu de vie agréable et convivial, qui rompt avec l'image habituelle des guichets de services publics et qui donne accès, au-delà des formalités administratives, à une gamme élargie de services de coworking

### La Labélisation :

Des permanences ont déjà lieu dans nos locaux de Spincourt, il convient d'étoffer cette offre d'obtenir la labélisation. Les critères à respecter sont les suivants :

- Accueil du public à minima par 2 agents polyvalents sur Rendez-vous et un référent,
- Amplitude Horaire sur 30h/semaine (9h-12h/14h-17h) du lundi au vendredi,
- Partenariats : au moins 6 partenaires issus du socle commun (qui en comporte 9),
- Matériel : matériel bureautique (ordinateurs, imprimante/scanner/photocopieur) et téléphonique avec répondeur (une réponse doit être apportée à l'utilisateur dans les 72h),
- Locaux : bureaux de permanence, espaces de confidentialité et EPN,
- La signalétique : respect de la charte graphique,
- Les formations obligatoires pour nos agents,
- Suivi et report journalier de la fréquentation
- .....

Chaque agent d'accueil France Services devra bénéficier d'une formation conçue selon une logique de cycle de vie : « je déménage », « je pars à la retraite », « je ne sais pas remplir un formulaire en ligne » etc...

Les partenaires du socle commun à tous les Espaces France SERVICES sont : Pole Emploi, CAF, CPAM, Ministère de la Justice, CARSAT, La Poste, MSA, DGFIP, la Préfecture.

Les formations, dispensées par les « partenaires socle » auront lieu à Bar le Duc les 24,25 et 26 novembre 2020.

Ces formations permettront à nos agents d'aider les usagers dans leurs démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne) et de résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant dédié au sein du réseau de partenaires.

L'Etat s'est engagé à verser une dotation de 30 000€ annuellement.

#### L'inclusion numérique au cœur de France Services :

Les Espaces France Services sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent France Services l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne, utiliser le service de visioconférence, etc.

L'usager peut aussi être orienté vers des formations pour gagner en autonomie : Mise en place de formation au sein de notre EPN, suivant le programme déjà établi, à étoffer en fonction des besoins et de la demande.

#### Les permanences :

Actuellement la MDS d'Étain, la Mission Locale, la Gendarmerie de Boulogny, le CAUE, la DDT, le CIDFF tiennent déjà des permanences sur RDV dans nos locaux.

Il faudra renforcer ce partenariat en lien avec France Services pour proposer aux usagers des solutions et des réponses à leurs problématiques.

Il convient d'être à l'écoute des besoins des usagers et de créer d'autres partenariats en fonction de la demande (ex : restos du cœur, Amie etc.).

Un cahier de doléances sera mis à disposition afin de connaître les demandes des usagers, le niveau de satisfaction ainsi que les formations dont ils ont besoin et qui seront dispensés dans notre EPN.

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions les partenaires et le public, une réflexion est en cours pour réaménager nos locaux, des travaux seront à prévoir et un dossier sera déposé au titre de la DETR.

#### Le réseau France Services :

Actuellement il existe une MSAP à Damvillers portée par la Poste, Une réflexion de labélisation est en cours, les contacts sont déjà pris pour coconstruire un réseau partenarial.

Une réflexion est également menée afin d'associer les communes à ce réseau via un équipement en visio-conférence.

#### La labélisation :

Un audit effectué par un cabinet indépendant aura lieu lundi 23 novembre dans nos locaux à Spincourt, il nous permettra de connaître les points sur lesquels nous devons rapidement agir avant l'ouverture pour obtenir cette labélisation.

Le Président rappelle que le lancement de ce nouveau service permettra de pérenniser des moyens humains déjà présents et nécessaires pour faire face à l'accroissement d'activité que connaît la CCDS. Un bilan sera réalisé pour évaluer le fonctionnement de ce service et le coût restant à la charge de la CCDS. Il sera mis en place un chapitre dédié dans la comptabilité analytique de la CCDS.

Le projet permettra aussi une optimisation de la gestion de nos locaux (utilisation des EPN,...) et possibilité de financer de nouveaux investissements en matériel (visioconférence,...) et dans nos locaux via la DETR.

Le Président soumet au vote l'ouverture de la MFS :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise le Président à entreprendre toutes démarches relatives à ce dossier.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 2. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

### 2.1 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 DU BUDGET GENERAL AFFAIRE N° 2020-11-19-02

200086173 Code INSEE	CODECOM DAMVILLERS SPINCOURT BUDGET GENERAL	DM n°3 2020
-------------------------	--	-------------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire DM 3 GAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FUNCTIONNEMENT</b>				
D-0042 : Achats prestations de services (autres que salariaux à aménager)	902.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-017 : Cités et recherches	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0281 : Concours divers (collections...)	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>902.00 €</b>	<b>45 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	165 800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>165 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-0521 : Déficit des budgets annexes à caractère adn	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 05 : Autres charges de gestion courantes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communes et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	171 885.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>171 885.00 €</b>
R-74716 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 500.00 €
R-7472 : Régress	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
R-74832 : Attribution de fonds affectés au financement de péréquation de la TP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 413.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>28 913.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 510.00 €</b>	<b>216 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>208 800.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	165 800.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>165 800.00 €</b>
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>
D-21751-112 : VOIRIE 2019	0.00 €	85 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21751-114 : VOIRIE 2020	0.00 €	110 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>195 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-076 : CUISINE CENTRALE DAMVILLERS	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>195 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>165 800.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>404 798.00 €</b>		<b>404 798.00 €</b>

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique que lors des travaux de voirie des poches d'argile très profondes ont engendré des surcoût de travaux obligatoires, nécessitant ces décisions modificatives. De plus, il a été intégré le lancement de l'étude OPAH. Le tout est financé via le surplus obtenu au niveau du FPIC (perçu intégralement par la CCDS) et une amélioration des crédits du fonds départemental de péréquation de la TP.

Le Président indique que la CCDS fera son possible pour intégrer les Maires aux réunions de chantier et que la tournée voirie ne pourra pas se faire cette année vu les circonstances actuelles. Il propose des rencontres sous formes de prise de RDV.

## 2.2 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 DU BUDGET MAISON DE SANTE

AFFAIRE N° 2020-11-19-03

200066173 Code INSEE	CODECOM DAMVILLERS SPINCOURT MAISON DE SANTE RURALE	DM n°2 2020
-------------------------	--	-------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire DM 2 MAISON DE SANTE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	1 868.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 868.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	3 132.00 €	0.00 €
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courants</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 132.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 868.00 €</b>	<b>3 132.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 868.00 €</b>		<b>1 868.00 €</b>

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 3 SIGNATURE D'AVENANTS SUR LES MARCHES EN COURS

### 3.1 AVENANT PROGRAMME VOIRIE 2019

AFFAIRE N° 2020-11-19-04

Le Président indique aux membres du conseil qu'un avenant au programme de voirie 2019 est nécessaire.

Celui-ci intègre la suppression de plusieurs PSE (prestations supplémentaires éventuelles) suite aux décisions communales de ne pas réaliser certains travaux : pour un montant de – 183 950,24€ HT. Cet avenant prend toutefois en compte des travaux supplémentaires au niveau intercommunal pour 62 940,39€ HT.

Les suppléments de travaux intercommunaux concernent les travaux de la route Villers-lès-Mangiennes - Saint-Laurent-sur-Othain. Durant les travaux d'importantes poches d'argiles ont été mises à jour sur plusieurs secteurs. Des essais de plaque ont été réalisés montrant l'insuffisance de portance de la structure avec la solution envisagée initialement. Un cloutage en gros matériaux est donc indispensable.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le marché du programme de voirie 2019, attribué à l'entreprise COLAS NORD EST,

Vu la délibération n° 2019-06-19-03 attribuant le marché de programme de voirie 2019,

Considérant l'objet de l'avenant :

↳ Ajouter et retrancher des travaux au marché :

▪ Montant initial HT marché + PSE : .....749 021,71 € HT

▪ Montant global des évolutions suite aux divers avenants : .....- 121 009,85 € HT

▪ Nouveau montant HT du marché : .....628 011,86 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

### 3.2 AVENANT PROGRAMME VOIRIE 2020

#### AFFAIRE N° 2020-11-19-05

Le Président indique aux membres du conseil qu'un avenant au programme de voirie 2020 est nécessaire.

Celui-ci intègre la suppression de diverses tranches optionnelles qui ne seront pas réalisées suite aux décisions de certaines communes : pour un montant de – 61 255,50€ HT.

Cet avenant prend toutefois en compte des travaux supplémentaires au niveau intercommunal pour 80 576,36€ HT.

Les suppléments de travaux intercommunaux concernent les travaux des routes Vittarville - Lissey et Ecurey-en-Verdunois – Peuvillers. Durant les travaux d'importantes poches d'argiles ont également été mises à jour sur plusieurs secteurs. Des essais de plaque ont été réalisés montrant l'insuffisance de portance de la structure avec la solution envisagée initialement. Un cloutage en gros matériaux est donc indispensable. De plus, des tronçons supplémentaires ont été envisagés car la situation s'est fortement dégradée entre la définition du programme et aujourd'hui suite au phénomène de retrait gonflement lié à la sécheresse estivale (phénomène qui se répète régulièrement). Enfin, Des travaux sur l'axe Saint-Laurent-sur-Othain - Merles-sur-Loison ont aussi du être réalisé face à la dangerosité de certaines portions.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le marché du programme de voirie 2020, attribué à l'entreprise COLAS NORD EST,

Vu la délibération n° 2020-07-10-22 attribuant le marché de programme de voirie 2020,

Considérant l'objet de l'avenant n°1 :

- ↳ Ajouter et retrancher des travaux au marché :
- Montant initial HT marché + PSE : ..... 292 586,00 € HT
- Montant HT de l'avenant N° 1 : ..... + 19 320,86 € HT
- Nouveau montant HT du marché : ..... 311 906,86 € HT

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant présenté ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 48  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

**4 DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS (1 TITULAIRE ET 1 SUPPLEANT) A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)**

**AFFAIRE N° 2020-11-19-06**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Conformément à l'article L 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,  
 Considérant l'adoption du PRPGD par la Région Grand Est le 17 octobre 2019,  
 Considérant que la CCES participe à l'élaboration du PRPGD,  
 Considérant qu'il est nécessaire de désigner deux représentants à la CCES,  
 Vu les résultats du scrutin,  
 Le Conseil communautaire désigne en tant que représentants de la communauté de communes de Damvillers Spincourt au sein de la CCES les conseillers communautaires suivants :

Titulaire	Suppléant
ANTOINE Jocelyne	BOURTEMBOURG Luc

Voix pour : 48  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 0

**5 COMPTE RENDU ANNUEL 2019 DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

**AFFAIRE N° 2020-11-19-07**

Le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux conseillers communautaires (annexe 1).  
 Il souligne que la baisse des tonnages des ordures ménagères constatée dès 2017 suite au passage en redevance incitative semble se stabiliser.  
 Il présente les chiffres du tri sélectif qui sont relativement stables pour les emballages et le papier/carton, en revanche il est constaté une baisse de 6 % pour le verre.  
 Le Président précise que les tonnages des déchetteries sont en augmentation de 9 %.  
 Mme ANTOINE indique qu'il est nécessaire de travailler à la sensibilisation des usagers sur la gestion des déchets qui vont dans les bennes tout-venant.



M. NIVELET pense que des réflexions sont à mener sur la collecte des recyclables en porte à porte ainsi que sur les horaires de la déchetterie de Damvillers. Il est rappelé que les deux déchetteries intercommunales sont accessibles à tous les habitants du territoire et que les horaires décalés peuvent être jugés complémentaires.

Le Président indique que des travaux sont en cours de réflexion avec la commission gestion des déchets sur tous ces sujets.

Mme ANTOINE indique qu'il est également nécessaire de prendre en compte la TGAP qui va fortement augmenter dans les années à venir : sur 5 ans, selon le SMET, il est estimé une augmentation du coût de traitement des OM de 22%.

Par ailleurs, le Président fait état de la qualité dégradée du tri. En effet 40,67 % de refus de tri emballages CC ont été enregistrés pour l'année 2019 et 5,33% pour les papiers/cartons, soit 76,55 tonnes produites représentant 8 970 € à charge pour la collectivité.

Enfin le Président indique que le coût à l'habitant est en hausse sur tous les flux depuis 2018. Il manquerait selon ce rapport 13€/habitant pour équilibrer le coût du service.

Le Président rappelle qu'il a demandé une analyse des coûts de gestion des services OM des territoires environnants ainsi que leur grille tarifaire.

Le Président demande de voir s'il est possible de renseigner les élus sur certains usagers réalisant des impayés.

Ces résultats sont la conséquence de plusieurs facteurs :

- ↳ La diminution des recettes issues de la vente des recyclables,
- ↳ La hausse des coûts des prestations.

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2019.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 6 AVANCE SUR COTISATION DU PAYS DE VERDUN

Le président informe les conseillers communautaires que lors de sa création en septembre 2019, le PETR n'a pas repris les opérations financières de l'association Pays de Verdun gérées par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Il a donc commencé son activité avec une trésorerie nulle.

La présentation budgétaire du Conseil Syndical du 26 février dernier a mis en avant la nécessité de provisionner une réserve de trésorerie pour la structure afin de régler les dépenses dans l'attente du versement des subventions sur les différents projets ainsi que sur l'ingénierie. Pour ce faire, il a été envisagé de solliciter un doublement exceptionnel de la cotisation annuelle auprès des intercommunalités membres du PETR.

L'appel à cotisation annuel a été réalisé en début d'année à hauteur d'1,55 € par habitant DGF. L'ancienne équipe politique en place a provisionné un montant de 120 000 € correspondant à un second appel à cotisation dont les modalités restent à fixer ce jour. Il est proposé de solliciter une cotisation exceptionnelle à hauteur d'1,45 € par habitant DGF, correspondant à la part fonctionnement de la cotisation 2020, appelée sur la base de la population DGF 2018 prise en référence lors du premier appel à cotisation.

Pour pallier temporairement au déficit de trésorerie, le PETR a fait appel à l'ouverture d'une ligne de crédit à hauteur de 40 000 € permettant notamment d'assurer le versement des salaires des agents pour les mois de septembre et octobre.

Pour assurer le bon fonctionnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun jusqu'à la mise en place du prochain exercice budgétaire, il est nécessaire de valider un appel à cotisation exceptionnel pour couvrir le besoin de trésorerie nécessaire à la mise en place de la nouvelle structure.

Cet appel à cotisation est fixé à 1,45 € par habitant DGF sur la base des chiffres de la population DGF 2018, soit 12 810,75 €.

## 7 FIXATION DES TARIFS DES CENTRES AERES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020

### AFFAIRE N° 2020-11-19-08

Le Président rappelle aux membres du conseil que la CCDS organise des centres aérés pendant les vacances scolaires avec de nombreuses activités.

Il ajoute que pour simplifier les démarches administratives, une grille tarifaire de « base » valable pour chaque période de vacances peut être mise en place. Ces tarifs s'appliqueront en dehors d'activités spécifiques qui feront l'objet d'une tarification complémentaire et adaptée (camps, sorties en parc d'attraction, ...).

Il convient donc de déterminer un tarif de refacturation des prestations aux familles à compter du mois de septembre 2020.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire – Jeunesse »,

Considérant l'organisation de centres aérés pour les enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide la grille tarifaire dite « base » suivante :

	QF < 500 €	500 € < QF < 1 000 €	QF = 1 000 € (et +) et MSA
La semaine sans repas (repas tiré du sac)	40,00 €	45,00 €	50,00 €
Péricentre (forfait matin ou soir)	2,00 €	2,25 €	2,50 €
Repas (si fourniture par la CCDS)	5,00 €	5,00 €	5,00 €

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 8 MISE EN PLACE DES MERCREDIS RECREATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

AFFAIRE N° 2020-11-19-09

Monsieur TRINOLI rappelle la situation lors de la rentrée de Septembre qui faisait apparaître une très faible demande recensée suite à une enquête lancée vers les familles durant les grandes vacances. Ceci avait poussé la CCDS à n'ouvrir que le site de Spincourt.

L'évolution des demandes suite à la rentrée a nécessité une réouverture de service sur Damvillers. Toutefois les fréquentations restent fragiles.

Afin de palier la difficulté d'organisation pour la gestion de ses services il est prévu de demander aux familles des inscriptions fermes aux services en amont.

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indiquant que l'organe délibérant d'une communauté de communes est seul habilité à la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

Vu l'article L 5214-23 du code général des collectivités territoriales déterminant les recettes du budget d'une communauté de communes, constituées notamment par le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences petite enfance et jeunesse,

Considérant l'organisation potentielle de mercredis récréatifs sur l'ensemble du territoire intercommunal, en fonction de la fréquentation du service fixée à 10 enfants dans le règlement intérieur des services périscolaires,

Considérant la nécessité de refacturer les prestations fournies aux familles,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, DECIDE

L'organisation de mercredis récréatifs en fonction du niveau de fréquentation par site sur le territoire de la CODECOM à la rentrée 2020,

L'application des tarifs suivants :

	QF Inférieur ou égal à 700€	QF Entre 700 € et 1000 €	QF Au-delà de 1000€ + MSA
Journée complète	12,50	13,00	13,50
Demi-journée	7,00	7,50	8,00
Repas (si fourniture par la CCDS)	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Péricentre	1,50	1,75	2,00

Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 9 AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONDS DE RESISTANCE GRAND EST

### AFFAIRE N° 2020-11-19-10

Par Délibération en date du 10 juin 2020, le Conseil communautaire a pris acte de la délibération N°20CP-635 de la commission permanente du Conseil Régional de la Région Grand Est instituant le « Fonds Résistance Grand Est » en partenariat avec la Banque des Territoires, les Départements et les établissements publics de coopération intercommunale de la Région Grand Est et a décidé de conclure la convention de participation correspondante.

La contribution financière de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt à ce fonds se fera sur l'assiette suivante : 2 € par habitant sur la base de 8 309 habitants, soit 16 618 €.

Par délibération n°20CP-1672 du 9 octobre 2020, le Conseil Régional a modifié les articles 2,3 et 4 de la convention initiale portant sur le Fonds Résistance Grand Est de comme suit :

#### Article 2 :

Cette contribution complémentaire est versée en une fois et en totalité par la Collectivité contributrice à la Région, dans un délai d'un mois suivant la signature de la présente convention.

Remplacé par :

*Cette contribution complémentaire est versée en cinq tranches à hauteur chacune de 20% du montant indiqué au précédent alinéa (20% de 16 618 soit 3 323,60 €)*

#### Article 3 :

La Collectivité contributrice est informée des demandes relatives à son territoire à travers leur examen dans le cadre des comités locaux d'engagement, et participe à leur circuit de validation. La Collectivité contributrice est informée mensuellement et jusqu'au 30 septembre par la Région :

- des dates des décisions de la Région relatives aux bénéficiaires immatriculés sur son territoire,
- des montants attribués et versés à ces mêmes bénéficiaires

Un comité de pilotage global du fonds, associant l'ensemble des contributeurs sera organisé par la Région au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

Remplacé par :

*La Collectivité contributrice est informée des demandes relatives à son territoire à travers leur examen dans le cadre des comités locaux d'engagement, et participe à leur circuit de validation.*

*La Collectivité contributrice est informée mensuellement et jusqu'au terme du délai prévu pour le dépôt des demandes :*

- des dates des décisions de la Région relatives aux bénéficiaires immatriculés sur son territoire,
- des montants attribués et versés à ces mêmes bénéficiaires,

*Un comité de pilotage global du fonds, associant l'ensemble des contributeurs sera organisé par la Région au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2021.*

#### Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa notification par la Région à la Collectivité Contributrice pour une durée de cinq ans.

Remplacé par :

*La présente convention prend effet à compter de sa notification par la Région à la Collectivité Contributrice pour une durée de six ans.*

Toutes les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

A ce jour, aucune entreprise/association n'a fait appel à ce fonds sur la CCDS.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le Président à signer l'avenant à la convention de participation au fonds de résistance Grand Est

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 10 MODIFICATION ET VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CRECHES (PRECISIONS SUR LES CONDITIONS D'AGE...)

### AFFAIRE N° 2020-11-19-11

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'il est nécessaire d'apporter une modification au règlement intérieur des crèches validé par le conseil du 10 juillet 2019.

Monsieur TRINOLI présente la proposition de modification. Il rappelle que les propositions tiennent compte aussi de la présence d'autres services d'accueils des enfants mis en place par la CCDS (centres aérés et mercredis récréatifs ouverts aux enfants scolarisés).

#### CHAPITRE A – Age de l'enfant – de 2 mois à 5 ans révolus

Nota : Ces dispositions sont modifiées afin de prendre en considération que l'âge de scolarité obligatoire est à 3 ans.

- 1) Les enfants qui sont prioritairement accueillis sont les enfants âgés de 2 mois à 2 ans révolus.
- 2) Les enfants âgés de 3 ans à 5 ans révolus ne pourront être accueillis que dans les conditions spécifiées au point 3, dans les cas d'urgence ou d'extrême nécessité tel que stipulés au chapitre E.2.
- 3) Considérant que les enfants de 2 ans peuvent être scolarisés et que l'obligation de scolarisation concerne les enfants dès l'âge de 3 ans, les conditions particulières permettront aux enfants de ces deux classes d'âge de continuer à fréquenter le multi-accueil, selon les modalités suivantes, afin de permettre une transition douce dans le changement de leur environnement social :
  - ↳ Les enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans pourront selon les places disponibles continuer à fréquenter la crèche durant toute l'année scolaire, les mercredis et vacances scolaires.
  - ↳ Les enfants scolarisés à l'âge de 3 ans pourront selon les places disponibles continuer à fréquenter la crèche jusqu'à la fin de l'année civile de leur scolarisation, les mercredis et petites vacances scolaires

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu le projet de règlement intérieur modifié présenté en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau règlement intérieur des multi accueil Pomme de Reinette et Pomme d'Api.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **11 SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITOIRE GLOBALE DE LA CAF**

### **AFFAIRE N° 2020-11-19-12**

M. TRINOLI présente la nouvelle démarche de partenariat en cours d'élaboration avec la CAF partenaire indispensable de la CCDS pour le développement des actions en faveur des familles.

La convention territoriale globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Ce diagnostic vise à optimiser l'existant et le développement d'offres nouvelles auprès des enfants, des familles et des jeunes, en matière notamment de parentalité, d'autonomie, d'insertion sociale et professionnelle, de cadre de vie et de conditions de logement, ...

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la convention présentée en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise le Président à signer une convention globale territoire avec la CAF et tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## **12 DELEGATION DE L'EXPLOITATION COMMERCIALE DES EXPLOR GAMES PORTES DE VERDUN**

### **AFFAIRE N° 2020-11-19-13**

Le Président informe les membres du conseil : la Communauté de Communes a signé un marché avec l'entreprise Atelier Nature en septembre 2019 pour la création de parcours de valorisations numériques de sites de mémoire 14/18.

Il laisse Mme FAUQUENOT présenter le dossier.

Une application a été créée, sous le nom de « Explor Games Portes de Verdun ». Ainsi, 4 parcours permettent de sillonner le territoire :

- « Un plan en Béton » au Camp Marguerre.
- « Opération Sabotage » au Canon de Duzey.
- « Transmissions sous haute tension » à l'Etang d'Amel.
- « La Vie d'une Guerre » autour du village de Muzeray.

Ils nécessitent l'usage d'un Smartphone ou d'une tablette tactile.

L'application est disponible gratuitement sur les stores et sa commercialisation est réservée en exclusivité à la Communauté de Communes, par un contrat d'exploitation entre Atelier Nature et la Communauté de Communes.

La Commission Tourisme propose de déléguer cette exploitation commerciale à l'Office de Tourisme des Portes de Verdun (nouveau nom de l'OT communautaire), sous la forme de locations de tablettes tactiles, au tarif de 10€/tablette par parcours.

Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Promotion du Tourisme »,

Considérant la proposition de la Commission Tourisme de déléguer l'exploitation commerciale des explor games à l'Office de Tourisme des Portes de Verdun, sous la forme de locations de tablettes tactiles, au tarif de 10€/tablette par parcours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

De déléguer l'exploitation commerciale des explor games à l'Office de Tourisme des Portes de Verdun, sous la forme de locations de tablettes tactiles, au tarif de 10€/tablette par parcours.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **13 VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION "OUR COMMON HERITAGE"**

#### **AFFAIRE N° 2020-11-19-14**

Le Président laisse la parole à Mme ANTOINE pour présenter le dossier.

Elle indique aux conseillers communautaires que la CODECOM est depuis 2016 un opérateur partenaire du projet transfrontalier Land of Memory.

Ce projet consiste à fédérer les acteurs du tourisme de mémoire de la Grande Région (Wallonie, Lorraine, Luxembourg, Sarre et Rhénanie-Palatinat), autour d'une destination commune.

Différentes actions sont ainsi engagées, comme des travaux de requalification de sites mémoriels (Citadelle de Verdun, Camp Marguerre, Schumann's Eck, Musée de Tintigny...), la création de produits touristiques à destination d'Américains et de Britanniques, le déploiement d'outils de communication communs à tous ces territoires et à travers un volet événementiel, l'exposition Our Common Heritage.

Cette exposition prendra la forme de 5 albums photos géants qui reprendront l'Histoire commune de 6 territoires transfrontaliers (Bastogne, Spincourt, Liège, Luxembourg, Verdun, Sarrebruck) et un parcours immersif interactif dans des containers.

Cette exposition inédite, itinérante et hors normes devait être installée sur la Place Louis Bertrand à Spincourt à compter du 01 décembre 2020. Ce devait être le lancement d'un parcours itinérant qui conduira l'expo à travers l'Europe jusqu'en mai 2022.

Or, son installation à Spincourt risque d'être repoussée en raison de la Pandémie liée à la COVID-19.

Aussi, le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de demander un report de l'exposition, au plus tard au mois de juin 2022, pour garantir la bonne tenue de l'événement malgré le contexte sanitaire. Ce report entrainera une prolongation du projet Land of Memory, jusqu'au 31 décembre 2022.

Plan de financement de l'exposition :

DEPENSES	€ HT	€ TTC	RECETTES	%	€ TTC
Création Exposition « Structure »	26 088,88	31 567,55	EUROPE – FEDER Land Of Memory	49,68	44 400,00
Conception parcours immersif « Contenu »	30 686,66	37 130,86	REGION GRAND EST	8,39	7 500,00
Communication	10 000,00	12 000,00	DEPARTEMENT MEUSE	9,80	8 760,00
Inauguration	7 224,00	8 668,80	AUTOFINANCEMENT	32,12	28 707,21
TOTAL	73 999,54	89 367,21	TOTAL	100	89 367,21

Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté – Promotion du Tourisme »,

Vu la délibération n° 2019-04-10-28 du 10 avril 2019 engageant la CCDS dans l'action événementielle de Land Of Memory,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet de l'exposition "Our Common Heritage",

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ Autorise la Communauté de Communes à s'engager comme partenaire opérationnel dans l'exposition "Our Common Heritage",
- ↳ Demande un report de l'exposition, au plus tard au mois de juin 2022, pour garantir la bonne tenue de l'événement malgré le contexte sanitaire. Ce report entrainera une prolongation du projet Land of Memory, jusqu'au 31 décembre 2022.
- ↳ Valide le plan de financement ci-dessus présenté,
- ↳ S'engage à prévoir sur fonds propres un montant de 28 707,21 € (vingt huit mille sept cents sept euros et vingt et un cts) dans l'attente de la confirmation des engagements de cofinancements,
  
- ↳ Autorise le Président à formuler des demandes de subvention auprès de tous les financeurs possibles (Région, Département, DRAC, Europe...).
  
- ↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0



## 14 VALIDATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR UN PROJET DE COMMUNICATION NUMERIQUE (LEADER)

### AFFAIRE N° 2020-11-19-15

Le Président informe le conseil communautaire : dans le cadre de la compétence aménagement du territoire et développement local, la Communauté de Commune souhaite développer de nouvelles formes de communication.

En effet, malgré les multiples supports de communication déjà déployés (magazines papier "Actu", sites web, newsletter et pages sur les réseaux sociaux), elle ne parvient pas encore à communiquer de façon efficace et optimale pour toucher le maximum de citoyens.

En outre, de nombreuses fausses informations (Fake news) peuvent circuler sur certains médias, sans que la CODECOM puisse les modérer.

Aussi, il est prévu le déploiement de plusieurs outils numériques de communication pour résoudre ces problématiques :

#### 1. Déploiement de 3 grands écrans led couleurs le long des principaux axes routiers du territoire :

- 2 écrans en format "portrait" à Dommary-Baroncourt et à Damvillers (surface affichage 1,9m<sup>2</sup>).
- 1 écran en format "Paysage" à Spincourt (surface affichage 4m<sup>2</sup>).

Ces écrans permettront de diffuser les informations utiles (événements, services publics, permanences des partenaires institutionnels, horaires des transports, crèches, écoles; informations touristiques couplées à la base de données SITLOR...).

L'écran de Spincourt de très grande taille permettra de diffuser des contenus ludiques, sportifs ou culturels: Euro de foot 2021; Coupe du Monde de Rugby 2023; Films en plein air...

#### 2. Déploiement d'une application mobile de type "City Wall", qui sera gratuite pour les utilisateurs.

L'application sera dotée d'un fil d'actualités et de modules liés à divers services publics. Les utilisateurs pourront signaler une difficulté rencontrée dans un village directement à la CODECOM grâce à cette application (ex: panne sur un lampadaire; nid de poule...).

Elle permettra à la CODECOM de communiquer directement aux habitants via un système "push" (envoi de notifications) pour alerter en cas d'urgence avec également un ciblage en fonction du positionnement géographique des destinataires (problème sur le transport scolaire, fermeture de crèche, problème de la collecte d'ordures ménagères...).

Les contenus de ces supports de communication seront centralisés à travers un seul logiciel, qui lui-même sera agrégateur de contenus depuis les réseaux sociaux et le site internet de la CODECOM et depuis la base de données SITLOR.

Dans le cadre des échanges, Mme DELOUCHE fait état des grosses difficultés de connexion internet à l'école de Billy depuis la rentrée.

M. BRELLE indique qu'une demande urgente a été faite au nouvel opérateur de la CCDS et rappelle que celui-ci équipe la majorité des bâtiments intercommunaux depuis la rentrée de Septembre.

M. DAUTEL indique que le prix des panneaux lui semble relativement élevé, le Président indique qu'il s'agit du prix pour un équipement de ce type. Les prix présentés sont issus d'une consultation de l'UGAP (centrale d'achat nationale).

M. JACQUES et Madame BERTIN demandent comment ont été sélectionnés les emplacements choisis pour la pose des panneaux. Le Président indique qu'il s'agit des communes les plus peuplées du territoire et situées sur les plus grands axes en terme de trafic. Le Président rappelle que ce projet peut être évolutif et que d'autres emplacements pourront être étudiés.

Une question est posée concernant la taille du panneau prévu à Spincourt. Mme ANTOINE informe les élus que dans le cadre du financement via les fonds LEADER il est nécessaire d'apporter un caractère innovant au projet présenté et que des panneaux d'affichage simples ne permettent de répondre à ce critère. Aussi le panneau envisagé permettrait via son emplacement stratégique de créer des événements sur la place Louis Bertrand avec des diffusions d'événements culturels, sportifs,...

Le Président présente le nouveau plan de financement envisagé en rappelant que la subvention DETR est déjà acquise.

#### Plan de financement du projet (montants HT)

DÉPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
2 Panneaux led "Portrait"	36 980 €	EUROPE - LEADER PETR Pays de Verdun	42.26 %	36 000,00 €
1 Panneau led "Paysage"	26 990 €			
Application Citywall (125€/mois)	2 250 €	DETR	32.60 %	27 766,00 €
Terrassement	16 133 €	CCDS (Autofinancement)	25,14 %	21 412,00 €
Raccordement électrique	1 745 €			
Abonnement 4G	1 080 €			
<b>TOTAL</b>	<b>85 178 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>85 178 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment les compétences d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire et de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu le rapport soumis à son examen relatif au projet de communication numérique,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ Autorise la Communauté de Communes à s'engager dans un projet de communication numérique consistant au déploiement de 3 grands écrans led couleurs le long des principaux axes routiers du territoire et au déploiement d'une application mobile de type "City Wall", qui sera gratuite pour les utilisateurs,
- ↳ Valide le plan de financement ci-dessus présenté,
- ↳ S'engage à prévoir sur fonds propres un montant de 21 412,00 € (vingt et un mille quatre cents douze euros) dans l'attente de la confirmation des engagements de cofinancements,

- ↳ Autorise le Président à formuler des demandes de subvention auprès de tous les financeurs possibles (Région, Département, DRAC, Europe...).
- ↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 47  
 Voix contre : 0  
 Abstention : 1

## 15 TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2021

### AFFAIRE N° 2020-11-19-16

Le Président informe les membres du conseil que la taxe de séjour a été instituée en 2019 sur notre territoire. Elle a rapporté 4 408 € pour cette première année à la collectivité.

Il laisse la parole à Mme FAUQUENOT et Mme ANTOINE.

L'article 113 de la loi de finances pour 2020 a intégré les auberges collectives dans les grilles tarifaires prévues aux articles L. 2333-30 et L. 2333-41 du CGCT. L'article L. 312-1 du code du tourisme définit une auberge collective comme un établissement commercial d'hébergement qui offre des lits à la journée dans des chambres partagées ainsi que dans des chambres individuelles à des personnes qui n'y élisent pas domicile. Elle poursuit une activité lucrative ou non.

Elle est exploitée, par une personne physique ou morale, de manière permanente ou saisonnière. Elle est dotée d'espaces collectifs dont au moins un espace de restauration. Les sanitaires sont communs ou privés dans les chambres.

Elle peut comprendre un ou plusieurs bâtiments collectifs ». En pratique, cette définition a vocation à inclure les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjour, les gîtes d'étapes pour groupes et les hôtels.

À compter du 1er janvier 2020, le tarif applicable aux auberges collectives est celui adopté par la collectivité territoriale pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles et chambres d'hôtes (tarif compris entre 0.20 et 0.80€).

La Commission Tourisme réunie le 24 septembre propose de retenir les tarifs suivants :

Catégorie d'hébergement	TARIF PLANCHER	Tarif par personne et par nuitée proposé	TARIF PLAFOND
Palace	0,70 €	2,30€	4€
Hôtel de tourisme 5 étoiles/Résidence de tourisme 5 étoiles/Meublé de tourisme 5 étoiles	0,70 €	2€	3€
Hôtel de tourisme 4 étoiles/Résidence de tourisme 4 étoiles/Meublé de tourisme 4 étoiles	0,70 €	1,50€	2,30€
Hôtel de tourisme 3 étoiles/Résidence de tourisme 3 étoiles/Meublé de tourisme 3 étoiles	0,50€	0,80€	1,50€
Hôtel de tourisme 2 étoiles/Résidence de tourisme 2 étoiles/Meublé de tourisme 2 étoiles/Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,30€	0,60€	0,90€

Hôtel de tourisme 1 étoile/Résidence de tourisme 1 étoile/Meublé de tourisme 1 étoile/Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles/Chambre d'hôtes / Auberges Collectives	0,20€	0,50€	0,80€
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles/Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,20€	0,20€	0,60€
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent / ports de plaisance	0,20€	0,20€	0,20€
Tout hébergement non classé ou en attente de classement	1%	3% prix nuitée/pers	5%

Vu l'article 113 de la loi de finances pour 2020 intégrant les auberges collectives dans les grilles tarifaires prévues aux articles L. 2333-30 et L. 2333-41 du CGCT,

Vu l'article L. 312-1 du code du tourisme,

Vu les articles L. 2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire, Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-08-29-01, instituant une taxe de séjour sur le territoire de la CCDS,

Considérant la proposition de la commission tourisme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour au réel :

- ↳ les palaces,
- ↳ les hôtels de tourisme,
- ↳ les résidences de tourisme,
- ↳ les meublés de tourisme,
- ↳ les villages de vacances,
- ↳ les chambres d'hôtes,
- ↳ les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristique,
- ↳ les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- ↳ les ports de plaisance.

C'est-à-dire que cette taxe est calculée sur la fréquentation réelle des établissements et établie sur les personnes qui séjournent à titre onéreux au sein d'une des 41 communes membres de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt.

Décide de percevoir la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les hébergeurs doivent remplir et transmettre chaque semestre et pour chaque hébergement un état récapitulatif accompagné des versements correspondants.

Les délais à respecter pour les déclarations et les paiements sont les suivants :

- ↳ Le 31 juillet pour le 1<sup>er</sup> semestre
- ↳ Le 15 janvier de l'année N+1 pour le 2<sup>nd</sup> semestre

Des agents missionnés par le Président pourront être chargés de vérifier et de contrôler les conditions dans lesquelles la taxe de séjour est perçue et reversée.

Fixe les tarifs à :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée proposé
Palace	2,30€
Hôtel de tourisme 5 étoiles/Résidence de tourisme 5 étoiles/Meublé de tourisme 5 étoiles	2€
Hôtel de tourisme 4 étoiles/Résidence de tourisme 4 étoiles/Meublé de tourisme 4 étoiles	1,50€
Hôtel de tourisme 3 étoiles/Résidence de tourisme 3 étoiles/Meublé de tourisme 3 étoiles	0,80€
Hôtel de tourisme 2 étoiles/Résidence de tourisme 2 étoiles/Meublé de tourisme 2 étoiles/Village de vacances 4 et 5 étoiles	0,60€
Hôtel de tourisme 1 étoile/Résidence de tourisme 1 étoile/Meublé de tourisme 1 étoile/Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles/Chambre d'hôtes / Auberges Collectives	0,50€
Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles/Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,20€
Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent / ports de plaisance	0,20€
Tout hébergement non classé ou en attente de classement	3% prix nuitée/pers

Adopte le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

Fixe le loyer journalier minimum, à partir duquel les personnes occupant les locaux des hébergements non classés sont assujetties à la taxe de séjour, à 3€.

Décide de reverser l'intégralité du produit de la taxe de séjour à Tourisme Damvillers – Spincourt, sous la forme d'une subvention.

Modalités d'application de la taxation d'office :

En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le Président adresse aux logeurs une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant. Cet avis doit comporter les mentions suivantes (détaillées à l'article R. 2333-48 du CCCT) :

- ↳ Identification de l'hébergement concerné (nature, catégorie, localisation),
- ↳ Justificatifs de l'occupation de l'hébergement et du défaut de déclaration,
- ↳ Rappel des observations éventuelles et insuffisance des justifications du redevable défaillant,
- ↳ Éléments de liquidation de la taxe à acquitter.

Le redevable peut alors présenter ses observations au président pendant un délai de trente jours après la notification de l'avis de taxation d'office avant la mise en recouvrement de l'imposition.

La réponse motivée définitive du président est alors notifiée dans les trente jours suivants la réception des observations.

La dernière étape consiste alors à liquider le montant dû et à établir un titre de recettes exécutoire mentionnant les bases de l'imposition retenues et éventuellement émettre un titre de recettes pour les intérêts de retard.

Le montant sur lequel l'avis de taxation sera motivé est celui du produit normalement dû par les logeurs, hôteliers, propriétaires, intermédiaires ou professionnels mentionnés à l'article L. 2333-34 du CGCT collecté auprès des assujettis ;

Dans le cas où la mise en demeure n'aurait pas permis d'obtenir les éléments nécessaires pour déterminer le montant dû, la procédure de taxation d'office ne pourra pas être engagée. L'absence de montant reviendrait à une absence de motivation.

Dans ce cas précis, il est toutefois possible de saisir directement le juge judiciaire aux fins d'application de la contravention de 4ème classe et obtenir la réparation par une action civile du refus de déférer à la demande d'information formulée par la collectivité.

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **16 VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE A SPINCOURT**

### **AFFAIRE N° 2020-11-19-17**

Le Président rappelle aux conseillers que le conseil communautaire avait validé le plan de financement d'extension de la maison de santé le 26 février 2020.

Or le montant des subventions envisagé lors du montage du dossier est modifié.

Par conséquent il convient d'approuver le nouveau plan de financement présenté ci-après.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Vu le projet d'extension de la maison de santé de Spincourt,

Vu la délibération n° 2019-12-17-02, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de la maison de santé de Spincourt,

Vu la délibération n° 2020-02-26-23, validant un premier plan de financement visant l'appel à projet DETR 2020,

Considérant les modifications des montants de subvention envisagés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement présenté ci-après.

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTE	%	€
<b>TRAVAUX</b>	<b>720 168</b>	<b>DSIL PART EXCEPTIONNELLE</b>	<b>47,60%</b> <b>(49% de 792 185€)</b>	<b>385 847</b>
Terrassement - VRD	71 858			
Gros-œuvre	94 744			
Structure bois - bardage	99 010			
Couverture étanchéité	69 806			
Menuiserie extérieure	50 800			
Menuiserie intérieure	28 261			
Plâtrerie – isolation – faux plafonds	64 009			
Chape – carrelage – faïence	8 479			
Peinture – sol souple	41 659			
PBS – ventilation - chauffage	118 996			
Electricité	72 546			
<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>90 441</b>	<b>FONDS GRANDS PROJETS DEPARTEMENT DE LA MEUSE</b>	<b>22,27%</b> <b>(22,57% de 800 000€)</b>	<b>180 560</b>
Constat huissier	500			
Equipe maîtrise d'œuvre	72 017			
Etude de sol	2 424			
Bureau de contrôle	5 000			
Coordonnateur SPS	3 000			
Test étanchéité à l'air	1 200			
Taxes	4 000			
Frais de dématérialisation	500			
Moyens de secours	1 800			
		DETR	10,13%	82 080
		AUTOFINANCEMENT	20,00%	162 122
<b>TOTAL</b>	<b>810 609</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>810 609</b>

Le président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 17 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA MAISON DE SANTE DE SPINCOURT

**AFFAIRE N° 2020-11-19-18**

Dans le cadre du projet d'extension de la maison de santé, il est proposé au conseil d'autoriser la réalisation d'un emprunt pour financer la partie financement de la CODECOM.

Vu le budget primitif 2020,

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt de 240 000 € nécessaire au financement de l'extension de la maison de santé de Spincourt.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation d'une consultation auprès de différents organismes financiers pour la réalisation d'un emprunt de 240 000 € remboursable sur 20 ans

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **18 INFORMATION SUR LES MARCHES ATTRIBUES : RELANCE DES LOTS 1 ET 2 DU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS**

### **AFFAIRE N° 2020-11-19-19**

Le Président rappelle aux membres du conseil que suite à la consultation des entreprises relative au projet de rénovation globale du groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain les lots 1 et 2 étaient déclarés infructueux faute de candidature.

Conformément aux règles de la commande publique, suite à cette première consultation infructueuse, le pouvoir adjudicateur est entré en négociation directe avec un prestataire pour chacun de ces lots.

Les offres suivantes ont été présentées.

- Lot 1 : Location de classes modulaires : offre de l'entreprise ALGECO d'un montant de 33 504,98€ HT sur 9 mois.
  - ↳ L'entreprise propose une option à 802,38€ HT permettant une flexibilité sur la durée de la location sans pénalité financière
  - ↳ L'entreprise propose une assurance à 5 217,48€ HT (l'assurance de la CCDS est sollicitée pour voir les conditions actuelles de prises en charge)
- Lot 2 : dépose, gros œuvre : offre de l'entreprise CHOLLET SAS : 61 190€ HT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la délibération du 30 août 2017,

Vu la délibération du 20 février 2019,

Vu la délibération du 10 juillet 2020,

Vu la délibération du 27 août 2020,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'optimisation énergétique au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant le marché de travaux et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant que le lot 1 et le lot 2 ont été déclarés infructueux,



Considérant la négociation directe avec un prestataire pour le lot 1 et le lot 2,

Considérant le montant des offres des entreprises présentées ci-après

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT En € HT	OPTION 1 En € HT	ASSURANCE En € HT
1	Location classe modulaire	ALGECO	33 504,98	802,38	5 217,48
2	Dépose gros œuvre	CHOLLET SAS	61 190,00		

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de l'attribution des lots 1 et 2 du marché de « Réhabilitation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain » selon le tableau présenté, la proposition d'assurance proposée ne sera contractée que si l'assurance actuelle du groupe scolaire ne permet pas une prise en charge.

Autorise le Président à signer et déposer tout document nécessaire.

Voix pour : 47

Voix contre : 1

Abstention : 0

## **19 VENTE A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN A L'OPH DE LA MEUSE**

### **AFFAIRE N° 2020-11-19-20**

Le Président informe les membres du conseil qu'un projet de construction de 5 logements à destination des séniors est en cours. Il s'agit de 5 logements individuels type T2 de plain-pied d'environ 50 m<sup>2</sup> habitable, conforme aux normes PMR

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu courant 2<sup>ème</sup> trimestre 2021

Ces logements seront construits sur un terrain appartenant actuellement à la Communauté de Communes, près de la maison de retraite ; et seront réalisés sous maîtrise d'œuvre de l'OPH de la Meuse.

Au regard de l'intérêt d'un tel projet pour le territoire, le Président propose de vendre le terrain concerné à l'OPH de la Meuse pour l'euro symbolique.

Le Président ajoute que l'avis des domaines n'est pas encore rendu, mais qu'une délibération de principe garantirait le bon avancement du dossier.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence politique du logement et du cadre de vie,

Considérant l'intérêt public d'une telle aliénation foncière,

Considérant que le terrain cadastré ZN 129 – Commune de Spincourt, appartient au domaine privé intercommunal,

Considérant l'engagement de la CODECOM auprès de l'OPH de la Meuse à céder la parcelle au prix de 1 €,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

DECIDE la vente du terrain cadastré ZN 129 à Spincourt, d'une contenance de 2 189 mètres carrés, au prix de 1 € à l'OPH de la Meuse,

AUTORISE Monsieur le Président, à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de 1 € (un euro) hors frais de notaire,

DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 20 QUESTIONS DIVERSES

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU PEP 55

#### AFFAIRE N° 2020-11-19-21

Le Président informe les membres du conseil que l'association PEP 55 a présenté une demande de participation financière à la CODECOM concernant les interventions du Ludobus dans les écoles.

Or, aucune prestation n'a été réalisée sur l'année scolaire 2019-2020 compte tenu de la crise sanitaire.

Néanmoins, au regard de la situation financière critique de l'association, le Président propose d'allouer une subvention de soutien d'un montant de 1 000 euros au PEP 55.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association PEP 55.

**Le Président est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette affaire.**

**Voix pour : 48**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

**M. BRELLE fait un point sur la commission scolaire réalisée courant Octobre :**

- baisse des effectifs qui se poursuit (risque de fermeture de poste)
- rappelle de la gestion des crédits scolaires alloués par la CCDS aux écoles : fournitures scolaires, participations transports, participations sorties culturelles,...
- nécessité de prévoir un plan pluriannuel de renouvellement des TBI

**Il donne des informations sur les services périscolaires et les niveaux de fréquentation.**

**Il mentionne les difficultés des services avec des enfants de plus en plus difficiles et irrespectueux. Il met en avant le travail des agents et tient à les remercier car il s'agit de petits emplois précaires et avec des horaires atypiques.**

**Il rappelle le travail effectué pour mettre en place et adapter les protocoles sanitaires (limitation des brassages,...)**

#### **TELETHON**

**M. TRINOLI donne une information concernant le Téléthon qui cette année est très perturbé avec la crise sanitaire et l'impossibilité de créer des événements et des manifestations pour collecter des fonds.**

**Des solutions sont envisagées pour pallier cette problématique et montrer la solidarité du territoire. Un courrier cosigné par Mme POSTAL, M. TRINOLI et le Président a été imprimé pour diffusion dans tous les foyers du territoire pour faire appel à la générosité des habitants.**

#### **ENVIRONNEMENT**

**M. CAPUT indique la mise à disposition du nouveau guide de gestion des étangs. Des réflexions sont menées pour permettre la diffusion des documents de travail pour les élus de la commission (qui ne peut pas se tenir actuellement).**

**Il informe les conseillers avoir rencontré les élus municipaux des communes sur lesquels des travaux sont envisagés dans le cadre du programme GEMAPI.**

#### **COMMUNICATION**

**Le Président informe les élus qu'une note leur sera transmise prochainement détaillant tous les supports de communication de la CCDS ainsi qu'un code pour accéder à un espace intranet.**





#### **DECHETTERIÉS**



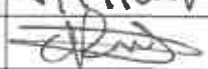




**Les deux déchetteries seront ouvertes les mercredis 23 et 30 décembre toute la journée et fermées les 26,27 décembre 2020 et 2,3 janvier 2021.**


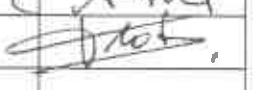




**La séance est levée à 23 heures.**




### Ordre du jour :

1. Mise en place d'une Maison France Service à Spincourt à partir du 2 Décembre.
2. Décisions modificatives budget général et budget annexe maison de santé.
3. Signature d'avenants sur les marchés en cours.
4. Désignation de 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).
5. Compte rendu annuel 2019 du SPED.
6. Avance sur cotisation du Pays de Verdun.
7. Fixation des tarifs des centres aérés à compter de septembre 2020.
8. Mise en place des mercredis récréatifs sur tout le territoire intercommunal.
9. Avenant à la convention de participation au fonds de résistance Grand Est.
10. Modification et validation du règlement intérieur des crèches (précisions sur les conditions d'âge...).
11. Signature d'une convention territoire globale de la CAF.
12. Délégation de l'exploitation commerciale des explor games Portes de Verdun.
13. Validation du plan de financement de l'exposition "Our Common Heritage".
14. Validation d'un plan de financement pour un projet de communication numérique (LEADER).
15. Tarifs de la taxe de séjour 2021.
16. Validation du plan de financement du projet d'extension de la maison de santé à Spincourt.
17. Réalisation d'un emprunt pour la maison de santé de Spincourt.
18. Information sur les marchés attribués : relance des lots 1 et 2 du groupe scolaire de Rouvrois.
19. Vente à l'euro symbolique d'un terrain à l'OPH de la Meuse.
20. Questions diverses

CONSEILLERS TITULAIRES			
ANTOINE Jocelyne		FRANCOIS Marie Odile	
ARTISSON Sabine		FRANTZ Christiane	
BALLIEU Gilberte		FURINA Ernest	
BERGER Carole		GEORGES Denis	
BERGUET Martine		GLORY Cyrille	
BERTIN Célia		COBERT Dominique	
BIRCKEL Nicolas		GONZALEZ Bénédicte	
BIVER Evelyne		HAUPTMANN Gérard	
BOURTEMBOURG Luc		HENRY Jean-Paul	
BRELLE François		IORI Anita	
CAPUT Christophe		JACQUE Philippe	
CARLU Jean-Baptiste		JEANJEAN Yannick	
CLAUDE Laurence		JENNESSON Jean Claude	
COLLIGNON Michel		JOZAN Michel	
DAUTEL Hervé		LAMBERT Jean	
DELOUCHE Amélie		LAMBINET Annie	
DUCHET Benoît		LE FRANCOIS Bertrand	
DUCHET James		LIGONNET Michel	
FAUQUENOT Evelyne		MACEL Noël	

MARBEHANT Alexandre	
MAZET Thierry	
MICHELS Julien	
MISSLER Jean-Marie	
NIVELET Matthieu	
PERGENT Christian	
PERIGNON Alain	
PIERRE Denis	
PIRAN Serge	

POSTAL Anne	
PROT Patrice	
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	

